



OFFRE D'EMPLOI TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN INFORMATIQUE, CLASSE PRINCIPALE

**Institut technologique de maintenance industrielle
Projet spécifique
(2 ans)**

Concours SA21-05

NATURE DU TRAVAIL

L'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI), souhaite embaucher un technicien ou une technicienne en informatique classe principale. Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à assumer les tâches d'administrateur de réseaux du collège, à accomplir des travaux techniques spécialisés ou à élaborer tout genre de programmes destinés au traitement de données par ordinateur à partir de systèmes dont elle-même ou l'analyste ont établi les spécifications. Elle peut être appelée à coordonner le travail d'une équipe de techniciennes ou de techniciens en informatique.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec champ de spécialisation approprié ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience à titre de technicienne ou de technicien en informatique ou dans un emploi équivalent.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne de cette classe d'emploi assure la planification, la configuration et la gestion des réseaux informatiques du collège. Elle coordonne les activités liées à la résolution de problèmes des réseaux. Elle gère la mise en place des mécanismes, des équipements et du matériel assurant la sécurité des réseaux du collège et des données qu'ils contiennent. En ce qui a trait à l'équipement lié aux réseaux, elle en analyse les performances, effectue des projections de besoins et élabore la partie technique des appels d'offres.

Elle effectue les différentes phases de l'analyse relativement à des commandes d'exploitation simple; elle travaille directement avec les usagères ou usagers pour des programmes spécifiques.

Elle effectue des travaux techniques spécialisés caractérisés par la complexité, la créativité, la facilité de communication et la latitude d'action qu'ils requièrent de la personne de cette classe d'emploi.

Elle conçoit et rédige la documentation relative aux programmes qu'elle développe et agit à titre de personne ressource aux techniciennes ou techniciens en informatique.

Elle est appelée à coordonner le travail du personnel de soutien impliqué dans la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont elle est responsable et à initier au travail ce personnel.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

TÂCHES

Développement des outils et des applications pour les audits numériques et la transformation numérique des entreprises
Tâches prévues : Programmation, programmation web, développement logiciel, développement des applications

| | |
|-----------------------------|---|
| LIEU DE TRAVAIL : | Cégep de Sept-Îles, |
| SERVICE : | Institut technologique de maintenance industrielle |
| SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : | M. Éric Sénéchal |
| HORAIRE DE TRAVAIL : | Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| TRAITEMENT : | Minimum : 23,12 \$/h plus 8 % de rétention Maximum : 33,61 \$/h plus 8 % rétention |
| DÉBUT D’AFFICHAGE : | 25 octobre 2021 |
| FIN D’AFFICHAGE : | 5 novembre 2021 |
| DATE D’ENTRÉE EN FONCTION : | 8 novembre 2021 |
| FIN DU PROJET SPÉCIFIQUE : | 3 novembre 2023 |

Les personnes intéressées et possédant les qualifications requises sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae complet (incluant les relevés de notes) au plus tard le 5 novembre 2021 à 16 h.

Concours SA21-05
Directeur des ressources humaines
Cégep de Sept-Îles
175, rue De La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7
recrutement@cegepsi.qc.ca

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

Le Cégep de Sept-Îles adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, d'où l'importance de fournir les renseignements demandés. Les personnes handicapées peuvent être accommo-dées dans le processus de présélection et de sélection.